



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

alcoolisme

Question écrite n° 27001

Texte de la question

M. Lucien Degauchy attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les dégâts liés à l'alcoolisme. En France, c'est la première cause d'hospitalisation, environ 400 000 Français ont été hospitalisés en un an pour des comas éthyliques, des hépatites, des cirrhoses, ou des troubles psychiques dus à l'addiction. Selon un rapport de la Société française d'alcoologie, ces hospitalisations ont bondi de 30 % en trois ans et sont deux fois plus nombreuses que celles causées par le diabète ou les maladies cardiovasculaires. Les professionnels demandent des moyens supplémentaires, et notamment la présence d'alcoologues dans les services d'urgence. Aussi il aimerait connaître sa position sur ce sujet, et si le Gouvernement envisage un plan d'action contre l'alcoolisme en France.

Texte de la réponse

La France est aujourd'hui l'un des trois pays européens les plus consommateurs d'alcool, avec 12 litres d'alcool pur consommé par an et par habitant de plus de 15 ans, très au-dessus de la moyenne européenne qui se situe à 9,1 litres. L'alcool reste la deuxième cause de mortalité prématurée évitable en France après le tabac. Chaque année, il est responsable d'environ 49 000 décès. On estime à 5 millions le nombre de personnes que l'usage d'alcool expose à des difficultés d'ordre médical, psychologique et social. Les comportements évoluent et plus de la moitié des jeunes adultes (57 %) ont déclaré une alcoolisation ponctuelle importante au cours de l'année et la part de ceux en ayant connu au moins dix (près d'une par mois) est passé de 11 % à 14 % entre 2005 et 2010. Afin de réduire les risques liés à ces nouveaux comportements face à l'alcool, la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes a inscrit une mesure de lutte contre l'alcoolisation ponctuelle importante des adolescents et des jeunes adultes dans le projet de loi de modernisation de notre système de santé, actuellement en discussion devant le Parlement. Dans le cadre du plan gouvernemental de lutte contre les drogues et les conduites addictives 2013-2017, une campagne nationale de communication a été lancée début 2015 pour promouvoir les consultations jeunes consommateurs auprès des jeunes concernés par les conduites addictives et de leurs parents. Un des trois spots télévision diffusés à cette occasion concernait l'alcool. Les équipes de liaison et de soins en addictologie (ELSA) mises en place par la circulaire de la direction de l'hospitalisation et de l'offre de soins (DHOS) du 26 septembre 2008 relative à la filière hospitalière de soins en addictologie, ont notamment comme mission d'intervenir auprès des patients aux urgences et pendant l'hospitalisation en appui et en soutien des équipes soignantes. L'alcoolisme est bien sûr au cœur des addictions motivant cette intervention. Fin 2012, on dénombrait 314 ELSA. La mesure 28 du plan d'actions du plan gouvernemental de lutte contre les drogues et les conduites addictives 2013-2017 prévoit d'évaluer le maillage régional actuel des ELSA, de préciser leurs missions et d'élaborer, le cas échéant, un plan de développement de ces structures.

Données clés

Auteur : [M. Lucien Degauchy](#)

Circonscription : Oise (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27001

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 mai 2013](#), page 5182

Réponse publiée au JO le : [15 décembre 2015](#), page 122